
Konkurse Faillites Fallimenti

No 40 Freitag, 25.02.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Télémo S.A.**, Rue Charles-Perrier 1,
2074 **Marin-Epagnier**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après
la publication
3. *Remarques*: But : représentation technique, commerce et
importation de radios, télévisions appareils électroniques en
gros et en détail.
L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée
comprenant l'état des charges de l'immeuble est déposé à
l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en
contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès
le 25 février 2005, sinon ledit état sera considéré comme ac-
cepté.

Office des faillites
2053 Cernier

(00098335)